

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

30 janvier 2016

Rédaction du compte rendu : Gérard SCHMITT.

Présents : Étienne Akamatsu (R. Paris-Créteil-Versailles), Valérie Bonnet (R. Bordeaux), Hélène Bouchilloux (Nancy-Metz), Charles Boyer (Commissaire aux comptes & R. Paris-Créteil-Versailles), Didier Bregeon (B.N. & R. Caen), Jean-Pierre Carlet (B.N. & R. Grenoble), Charles Coutel (B.N. & R. Lille), Marion Devosse (R. Paris- Créteil-Versailles), Henri Dilberman (B.N. & R. Poitiers), Bernard Fischer (B.N., Nancy-Metz), Nicolas Franck (B.N. & R. Paris-Créteil-Versailles), Laurence Gissingier (R. Paris-Créteil-Versailles), Pierre Hayat (B.N. R. Paris-Créteil-Versailles), Jean-Louis Lanher (B.N. & R. Lyon), Julien Le Gallo (R. Paris-Créteil-Versailles), Bertrand Nouailles (B.N. & R. Clermont-Ferrand), Marie Perret (B.N. & R. Paris-Créteil-Versailles), Simon Perrier (B.N. & R. Orléans-Tours), Jean Roullier (Besançon), Gérard Schmitt (B.N, Nancy-Metz), Patricia Verdeau (B.N. & R. Toulouse), Pascal Verrier (R. Paris-Créteil-Versailles).

Excusés : Didier Carsin (B.N. & R. Rouen), Stéphane Clerjaud (B.N. & R. Strasbourg), Castel Jean (Commissaire aux comptes & R. Paris-Créteil-Versailles).

Président de séance : Jean Roullier.

Lieu : Lycée Henri IV, Paris.

L'Assemblée générale de l'Association devait normalement se tenir le 21 novembre 2015, comme cela avait été annoncé dans le numéro de juin-août 2015 de *L'Enseignement philosophique*. Mais à la suite des attentats terroristes du 13 novembre et des mesures de sécurité prises dans le cadre de l'état d'urgence, il n'était plus possible au Lycée Henri IV de nous accueillir et nous avons dû la remettre à plus tard.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Jean Roullier, qui a accepté de présider l'Assemblée générale, ouvre la séance et demande quels points supplémentaires il convient d'inscrire à l'ordre du jour. Ch. Coutel souhaite que l'on mette en place un groupe de travail sur l'articulation de l'EMC et de l'enseignement du fait religieux. N. Franck propose que l'on discute d'un éventuel partenariat avec le ministère au sujet du prix lycéen du livre de philosophie, que l'on fasse le point sur la brochure d'accueil, enfin, que l'on rédige et vote une motion sur la réforme du collège.

I. RAPPORT MORAL

Présentation du rapport moral

Le rapport moral publié dans la revue ayant été écrit il y a plusieurs mois, N. Franck considère qu'il vaut mieux en présenter un nouveau.

1. *Le site Internet de l'Association*

Il commence par ce qui lui a demandé le plus de temps, à savoir le site Internet de l'Association, qui a rencontré au cours de l'année de nombreux problèmes, du fait principalement de la fragilité de la version de WordPress qui avait été installée et qu'il a fallu changer, mais qui fonctionne désormais très bien, tant en ce qui concerne la rapidité que la sécurité. Ce site, qui exige un travail quotidien, n'est pas encore aussi fonctionnel qu'il pourrait l'être, et doit être encore amélioré afin qu'on puisse profiter pleinement de la richesse de son contenu. Toutefois, en dépit des difficultés auxquelles il a fallu faire face, la fréquentation du site a augmenté de 35 %. On dénombre environ 170 visites par jour. L'anthologie de la laïcité a été particulièrement consultée et reprise¹. Les articles mis en ligne ont aussi beaucoup de succès : il faudra trouver un moyen pour en faciliter l'accès et la lecture.

N. Franck estime que, pour que la présence de l'Association sur Internet soit tout à fait satisfaisante, il faudrait qu'un collègue prenne en charge son compte Twitter. Et il annonce un changement en ce qui concerne la liste de diffusion (*appepliste*) : désormais, tout nouvel adhérent s'y trouve inscrit d'office. Il reconnaît qu'*appepliste* ne fonctionne pas très bien, certains messages ne parvenant pas à tous leurs destinataires.

2. *Le prix lycéen du livre de philosophie*

Nous avons atteint un niveau supérieur à celui que prévoyait le ministère quand nous l'avions informé de notre décision d'organiser un prix lycéen de la philosophie. Actuellement, 36 lycées de 16 académies y participent. À l'évidence, ce prix répond à de réels besoins. Il fait beaucoup pour la popularité de l'APPEP. N. Franck rappelle qu'une rencontre doit avoir lieu le 31 mars de 10 heures à 12 heures au Lycée Jean-Pierre-Vernant de Sèvres entre les lycéens, jurés du prix, et les auteurs dont les livres sont en lice. Il précise qu'elle sera retransmise en visioconférence, de telle sorte que les lycéens qui ne seront pas sur place pourront y participer et poser aux auteurs toutes les questions qu'ils souhaiteront². Il reste à savoir si nous acceptons des partenariats : cette question doit faire l'objet d'une discussion au cours de cette Assemblée générale.

3. *Le rapport sur le baccalauréat*

L'enquête sur le baccalauréat a obtenu un certain succès puisqu'un peu plus de 500 collègues y ont répondu, nombre d'entre eux ayant fait des propositions précises pour l'amélioration de l'examen³. N. Franck cède la parole à P. Hayat qui s'est chargé du dépouillement.

P. Hayat explique que le dépouillement de l'enquête et la rédaction du rapport ont représenté un travail collectif assez lourd, mais qu'il était important de savoir où nous en étions avec le bac. Pour l'établissement du questionnaire, comme pour la rédaction du rapport, il s'est appuyé sur ce qu'avait réalisé Anne Souriau, qui jusqu'en 2000 a

1. Pierre Hayat, *La laïcité par les textes*. Voir : <http://www.appep.net/la-laicite-par-les-textes-anthologie/table-des-matieres/#chapI>

2. Voir : <https://www.facebook.com/prixphilo/>

3. Le rapport sur le baccalauréat 2015 a été publié dans le numéro 66/2 (décembre 2015–février 2016) de *L'Enseignement philosophique* (p. 81-90).

publié chaque année – ou presque – un rapport sur le baccalauréat dans la revue de l'Association. À l'occasion de ce travail, il a pu apprécier l'importance de l'investissement des collègues en ce qui concerne le baccalauréat, et il a relevé que de collègues du privé avaient aussi été nombreux à répondre au questionnaire. L'enquête qui a été réalisée montre clairement que ce souci des professeurs de philosophie pour le baccalauréat tient non seulement à leur intérêt pour leur discipline, mais aussi à leur volonté d'améliorer le travail de tous, c'est-à-dire de l'ensemble des correcteurs et des administratifs, et aussi des candidats qui sont leurs élèves. Ce travail est à poursuivre.

4. *La brochure d'accueil*

À la prochaine rentrée scolaire doit paraître une « brochure d'accueil », destinée aux collègues qui entrent dans le métier. N. Franck donne la parole à J.-P. Carlet qui a pris la responsabilité de constituer cet ouvrage.

Le projet de cette brochure date du printemps 2014. Le partage du travail a été le suivant : J.-P. Carlet assure la collecte des diverses contributions en restant en relation étroite avec leurs auteurs, et G. Schmitt se charge de les mettre en ligne afin que les autres membres du Bureau puissent en avoir connaissance et proposer des améliorations. Malheureusement, constate J.-P. Carlet, ceux-ci ont été peu nombreux à porter attention aux articles collectés et à donner leur avis.

L'intérêt de la brochure d'accueil, poursuit J.-P. Carlet, est principalement pratique : il s'agit d'aider les collègues qui débutent à entrer dans le métier et à prendre une position réfléchie par rapport à leur enseignement. Il s'agit aussi de leur faire connaître l'Association. Tout n'est pas encore parfaitement fixé en ce qui concerne le contenu de cet ouvrage. Certains articles doivent être repris ; d'autres n'ont pas encore été transmis mais doivent l'être très prochainement. Enfin, J.-P. Carlet pose la question du comité de lecture pour les articles qui doivent composer la brochure d'accueil. G. Schmitt répond : puisqu'il s'agit d'un ouvrage qui doit faire connaître les positions de l'Association, il aurait été souhaitable que ce comité de lecture s'étende à l'ensemble du Bureau, mais il faudra peut-être, par la force des choses, décider de constituer un comité plus restreint.

5. *L'Enseignement moral et civique*

L'APPEP a beaucoup fait pour que les professeurs de philosophie se voient attribuer ce nouvel enseignement en classe terminale. Malheureusement, le silence de notre Inspection nous a desservis au moment même où l'Inspection d'histoire et géographie soutenait efficacement les revendications de ses enseignants. La DGESCO, qui considérait notre demande comme légitime, nous a fait savoir qu'en l'absence d'une démarche de leur Inspection, il était difficile de confier cet enseignement aux professeurs de philosophie.

Discussion sur le rapport moral

La présentation du rapport moral par N. Franck étant achevée, Jean Roullier déclare la discussion ouverte.

G. Schmitt intervient pour faire remarquer que dans ce substantiel rapport moral, il aurait pu être fait mention de la rénovation de la revue. Il trouve l'oubli de ce point d'autant plus surprenant que N. Franck a pris une part importante dans l'élaboration de la nouvelle maquette. Il saisit l'occasion pour rappeler que le secrétariat de la revue représente une charge de travail considérable et il rend hommage à Anne Souriau, qui l'a précédé dans la fonction et qui avait trouvé le moyen d'assurer en plus le secrétariat de la Conférence des associations de professeurs spécialistes.

Vote du rapport moral

Le président de séance met aux voix le rapport moral. Personne ne refuse de prendre part au vote. Personne ne s'abstient. Personne ne vote contre. *Le rapport moral est adopté à l'unanimité.*

II. RAPPORT FINANCIER

Présentation du rapport financier : du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

B. Fischer, qui a été le trésorier de l'Association jusqu'au 30 juin, se propose de revenir sur les points qui lui paraissent importants dans le rapport financier que la revue a publié.

1. Les effectifs de l'Association

C'est la première fois depuis plusieurs années, observe-t-il, que les effectifs de l'Association augmentent, de façon certes légère mais tout de même appréciable. Parmi les 504 adhérents (contre 498 l'année dernière), on dénombre 300 collègues en activité et 204 honoraires. Il y a eu 50 nouvelles adhésions (contre 39 l'année précédente), et 49 démissions. Ces dernières tiennent à des décès ou s'expliquent par la maladie ; certains collègues envoient un mot où l'argument généralement avancé est le départ en retraite.

2. La revue

Sur les 504 adhésions, 403 le sont avec abonnement à la revue. B. Fischer constate que le nombre d'adhésions sans abonnement (101) est en augmentation ; s'il a du mal à en saisir les raisons, il y trouve cependant un motif de déception. Il y 33 services gratuits (contre 37 l'année dernière). Quant à la diffusion totale de la revue, elle s'élève pour chaque numéro à 491 exemplaires, alors qu'elle était auparavant de 532, signe d'une diminution du rayonnement de l'APPEP.

3. Les placements

Le Livret A de La Poste a rapporté 123,32 euros. Les autres placements à La Poste ont donné lieu à des intérêts dérisoires : 63 centimes pour un taux de 0,05 %. Les parts sociales B du Crédit Mutuel ont rapporté 786 euros.

4. Les dons

Le total des dons s'élève à 1 154,58 euros. Ils peuvent être de 5, 10, 15, voire 50 ou 100 euros. B. Fischer a répondu à chaque fois pour remercier et pour adresser le cas échéant un reçu fiscal.

5. Les frais de déplacement

Les frais de déplacement, qui ont été de 5 721 euros, sont en augmentation par rapport à l'année précédente (environ 4 800). Cela vient de ce que l'Assemblée générale et la réunion du Comité national ont été davantage suivis ; à quoi il faut ajouter le coût de l'organisation de la journée consacrée à Marcel Conche (à peu près 500 euros).

6. Les Régionales

B. Fischer précise que s'il a mentionné les avoirs des Régionales dans son rapport publié dans la revue, c'est pour information : ces sommes, qui n'ont pas été comptabilisées dans le rapport (environ 7 500 euros), appartiennent néanmoins à l'Association. Certes, le Bureau national n'a pas pouvoir sur elles ; ce sont les Régionales qui en disposent pour organiser leurs réunions ou leurs journées d'étude.

À la fin du mois de mai, B. Fischer a demandé aux Régionales un bilan de leur trésorerie : 15 d'entre elles sur 21 lui ont répondu. Certaines des Régionales qui ne se sont pas manifestées sont en sommeil depuis plusieurs années. Il rappelle qu'il est arrivé que les avoirs de certaines Régionales disparaissent avec leur trésorier et que, pour éviter cela, il faut faire en sorte que chaque Régionale dispose d'un compte propre.

Il rappelle aussi qu'il a toujours répondu favorablement aux demandes de soutien financier émanant des Régionales. Il estime toutefois qu'il n'y a pas lieu d'accorder de crédits si la demande n'est pas accompagnée d'un projet pédagogique précis.

7. Conclusion et remerciements

Pour conclure son dernier rapport financier, il tient à dire que si la fonction de trésorier qu'il a exercée pendant neuf ans lui a demandé un travail important, elle lui a cependant procuré de réelles satisfactions, du fait des nombreux échanges qu'elle lui a permis de nouer avec des collègues. Il tient à remercier le Bureau national de l'Association pour la confiance qu'il lui a témoignée, les Assemblées générales qui ont approuvé ses rapports financiers, Jean Roulier pour l'aide qu'il a apportée à la trésorerie en gardant le stock de la revue et en assurant la réexpédition de nombreux numéros, et, bien sûr, à Henri Dilberman qui, depuis le 1^{er} juillet, lui succède comme trésorier de l'Association.

Discussion sur le rapport financier

N. Franck s'étonne au sujet d'un chiffre donné par B. Fischer quand il a fait état de la diffusion de la revue et dit qu'elle était passée de 532 à 491 exemplaires. Or, dans le rapport financier publié dans la revue, le nombre indiqué est 498, non 532, ce qui fait que la diffusion de la revue n'aurait diminué que faiblement. Réponse : le chiffre de 532 n'est pas fictif, mais correspond à l'exercice 2013-2014 ; il n'était sans doute pas sans intérêt de le rappeler pour indiquer une tendance.

Rapport des commissaires aux comptes

Ch. Boyer donne lecture du rapport des commissaires aux comptes qu'il a rédigé avec C. Jean, lequel s'est trouvé dans l'impossibilité de venir à l'Assemblée générale. De ce rapport, il ressort que le déficit constaté est faible et parfaitement expliqué, que la trésorerie de l'Association est saine et bien tenue. Ch. Boyer et C. Jean affirment être d'accord avec le jugement du trésorier en conclusion de son rapport financier. Ils lui délivrent donc quitus pour l'exercice 2014-2015 avec des félicitations pour le travail accompli. Enfin, ils lui adressent leurs remerciements pour les neuf années accomplies au service de la trésorerie.

Situation de la trésorerie depuis le 1^{er} juin 2015

H. Dilberman, qui est trésorier depuis le 1^{er} juin, commence par remercier B. Fischer : celui-ci, dit-il, après l'avoir initié à l'enseignement de la philosophie l'a initié à la comptabilité de l'Association. Il donne ensuite des indications sur l'état actuel de la trésorerie.

Il n'a pas eu jusqu'ici à puiser dans les placements pour assurer le fonctionnement normal de l'Association. Les dons s'élèvent pour le moment à environ 1 200 euros, ce qui n'est pas mal pour le mois de janvier. Le nombre d'adhérents est de 400. B. Fischer trouve ce chiffre prometteur : cela faisait assez longtemps qu'il n'avait pas vu un tel chiffre à cette période de l'année.

J. Roullier, qui est chargé du stock de la revue, trouve que le nombre d'exemplaires (57) qui lui sont revenus après distribution est trop élevé et que 20 ou 30 pourraient

suffire. H. Dilberman répond qu'un tirage un peu plus important avait été demandé après la journée Marcel Conche, et que, de toute façon, il faut disposer d'un nombre suffisant de numéros pour les collègues qui adhèrent en cours d'année.

Vote du rapport financier et élection des commissaires aux comptes

Le président de séance soumet au vote le rapport financier pour les deux trésoriers. Il n'y a personne qui refuse de prendre part au vote, personne qui s'abstient, personne qui vote contre. *Le rapport financier est adopté à l'unanimité.*

Il faut ensuite élire les commissaires aux comptes pour l'exercice 2015-2016. Ch. Boyer et C. Jean souhaiteraient pouvoir passer la main. Mais comme aucune candidature ne se manifeste pour leur succession, ils acceptent d'être reconduits dans leurs fonctions.

On passe au vote. Ch. Boyer et C. Jean sont élus à l'unanimité.

Proposition de porter un message à Anne Souriau

Un peu avant la tenue de l'Assemblée générale, H. Dilberman avait fait savoir aux membres du Bureau qu'il avait reçu une lettre de la nièce d'Anne Souriau qui comportait de mauvaises nouvelles : M^{lle} Souriau avait été victime d'un grave accident de santé, mais elle avait pu être traitée à temps et se remettait lentement. En réponse, N. Franck annonçait qu'il proposerait à l'Assemblée générale que l'on adresse une lettre à Anne Souriau pour l'assurer de notre amitié et lui transmettre nos vœux de rétablissement. Il ajoutait qu'elle serait sans doute heureuse d'apprendre que nous avons renoué avec la tradition du questionnaire sur le bac, avec cette tâche qu'elle a accomplie pendant des décennies avec une grande générosité. Deux jours après, N. Franck faisait savoir qu'Étienne Akamatsu avait contacté une infirmière de la résidence médicalisée d'Anne Souriau qui lui avait dit, sans pouvoir se prononcer sur l'évolution de son état, qu'elle pouvait parler et recevoir des visites.

C'est B. Fischer qui s'est chargé de rédiger la lettre pour Anne Souriau dans laquelle, notamment, il fait état de l'importance du travail qu'elle a accompli. Il en donne lecture et en soumet le texte à l'Assemblée générale, qui l'approuve. É. Akamatsu se propose pour porter à Anne Souriau⁴.

III. DISCUSSION SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS AUX RÉGIONALES

En attendant que soit annoncé le résultat des élections au Bureau national, il est proposé que l'on aborde la question des crédits alloués aux Régionales.

La question de l'autonomie des Régionales est posée par J.-L. Lanher, J.-P. Carlet et V. Bonnet. N. Franck, B. Fischer, G. Schmitt rappellent, qu'aux termes des statuts, les Régionales sont des *sections* de l'Association et n'ont pas d'autonomie à proprement parler. Il y avait autrefois des ristournes annuelles pour les Régionales qui témoignaient d'une réelle activité. Il a été décidé, il y a quelques années, qu'elles ne seraient plus systématiquement versées, mais se feraient désormais en fonction des besoins, étant donné que certaines Régionales disposaient déjà d'un confortable matelas, et que, à la demande d'une Régionale et sur proposition du trésorier, le Bureau national pourrait décider de lui accorder des crédits supplémentaires.

La discussion porte aussi sur ce dernier point : qui doit décider des crédits alloués ? Est-ce le Bureau national ou le Comité national au sein duquel les Régionales sont repré-

4. É. Akamatsu et C. Jean se rendront le 5 mars à la résidence de Mlle Souriau. Mais ce sera pour apprendre son décès le matin même. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 11 mars à 15 h 30 aux Mureaux.

sentées ? Interviennent notamment J.-P. Carlet, N. Franck, H. Dilberman, P. Hayat, B. Fischer.

À l'issue de la discussion, le président de séance met aux voix la résolution finale suivante :

Règles d'attribution de moyens aux Régionales

Réunie le 30 janvier 2016, l'Assemblée générale de l'APPEP a décidé ce qui suit :

1. L'APPEP n'accorde aucune ristourne ou contribution automatique aux Régionales.
2. Le Comité national décide d'une ristourne aux Régionales après évaluation de leur activité.
3. Pour financer un projet pédagogique ou professionnel, ainsi que des frais de fonctionnement, une Régionale adresse une demande au Bureau national, qui décide à partir de l'avis du trésorier national.

Remarque : Il est préférable que les responsables de Régionale anticipent leur opération de telle sorte qu'ils adressent une présentation de leur projet ou une évaluation de leurs frais de fonctionnement au Président, au plus tard quinze jours avant une réunion du Bureau, afin d'inscrire ce projet à l'ordre du jour de ladite réunion. Dans des circonstances exceptionnelles cependant, tout projet sera étudié par le Bureau, au moyen du courrier électronique.

Tout le monde prend part au vote. Il n'y a pas de vote contre le texte. Mais deux collègues s'abstiennent : B. Nouailles, parce que, occupé à dépouiller les bulletins de vote, il n'a pu suivre la discussion, et J.-P. Carlet.

IV. ÉLECTIONS AU BUREAU NATIONAL

B. Nouailles et S. Perrier, qui se sont chargés du dépouillement des bulletins de vote, annoncent les résultats de l'élection au Bureau national.

Il y a eu 100 votants. Il n'y a pas eu de bulletin nul, ce qui fait qu'il y a eu 100 suffrages exprimés. Les résultats sont les suivants :

BLANC Philippe	95 voix	élu
BONNET Valérie	99 voix	élu
BRÉGEON Didier	100 voix	élu
CARLET Jean-Pierre	100 voix	élu
CARSIN Didier	95 voix	élu
CHIFFLOT Martine	83 voix	élu
CLERJAUD Stéphane	98 voix	élu
COUTEL Charles	96 voix	élu
DILBERMAN Henri	100 voix	élu
DUPIN Frédéric	97 voix	élu
FISCHER Bernard	100 voix	élu
FRANCK Nicolas	98 voix	élu
HAYAT Pierre	100 voix	élu
LANHER Jean-Louis	99 voix	élu
NOUAILLES Bertrand	99 voix	élu
PERRET Marie	99 voix	élu
PERRIER Simon	98 voix	élu
SCHMITT Gérard	98 voix	élu
VERDEAU Patricia	94 voix	élu

La séance est suspendue à 12 h 15. On décide de se retrouver à 14 heures.

V. DISCUSSION SUR LA RÉFORME DU COLLÈGE

M. Perret soumet à l'Assemblée générale un texte qu'elle a rédigé et qu'elle propose comme motion. Elle rappelle les points saillants de la réforme du collège dont nous ne saurions nous désintéresser tant il est à craindre que la réforme à venir des lycées s'inspire de ce qui a été décidé pour les collèges. Elle évoque les instructions données aux recteurs pour que soient sanctionnés les enseignants qui ne se montrent pas vraiment favorables à la réforme.

S. Perrier pose la question de savoir si recul du ministère sur la question des classes bi-langues est de nature à nous amener à modifier notre position. M. Perret ne le pense pas, qui fait observer que ce recul est très inégal selon les académies et qu'il met en place un système à deux vitesses.

Une discussion nourrie s'engage à propos du texte, à laquelle participent principalement S. Perrier, Ch. Coutel, G. Schmitt, J. Le Gallo. Un certain nombre d'amendements sont ainsi apportés au texte.

Après rappel des amendements, Marie Perret donne lecture du texte de motion, que le président de séance met aux voix.

Le texte est adopté à l'unanimité⁵.

VI. LE SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION ET LA LISTE DE DIFFUSION DE L'ASSOCIATION (APPEPLISTE)

N. Franck explique que nous allons devoir renoncer sur le site aux regards des philosophes, car cela nous empêche d'avoir autre chose qu'une colonne et limite ainsi la présentation des contenus disponibles. Il envisage de faire figurer une sélection d'articles en rapport avec les programmes des concours. La recherche des articles est en effet une des principales raisons d'accès au site de l'Association. Il est important de savoir qu'ils ont un succès considérable.

L'architecture du site doit donc changer. C'est pourquoi N. Franck lance un appel à propositions. Il nous faut notamment un webmestre, car le site exige beaucoup de temps. Le cas échéant, il nous faudra solliciter des collègues disposés à remplir cette tâche, qui pourrait ensuite se présenter à l'élection au Bureau. V. Bonnet indique que cette fonction pourrait l'intéresser.

Il faudrait aussi, ajoute N. Franck que quelqu'un se charge de la page Facebook de l'Association, ainsi que du compte Twitter.

N. Franck en vient ensuite aux problèmes qui se posent au sujet d'appepliste. Des collègues se plaignent de la diffusion d'informations sans rapport avec l'objet de la liste, ou mettent en cause des discussions qui encombrant la liste et qui auraient gagné à faire l'objet d'échanges privés, ou dénoncent ce qu'ils considèrent comme de l'autopromotion. Il faudrait donc rendre publique la charte qui avait été rédigée. P. Hayat ajoute qu'il faut aussi encourager les collègues à poster des messages intéressants.

VII. À PROPOS DE L'ARTICULATION DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX.

Proposition de constituer un groupe de travail

Ch. Coutel, en tant que directeur de l'Institut d'étude des faits religieux (IEFR), lequel réunit une soixantaine de chercheurs, a constaté qu'il y a une nette insuffisance de la for-

5. On lira ce texte à la suite du présent compte rendu.

mation des enseignants sur la question du fait religieux et un traitement très inégal de l'enseignement moral et civique et de l'enseignement du fait religieux. C'est pourquoi il propose que l'APPEP mette en place un groupe de travail qui aurait précisément pour objet l'articulation de l'EMC et de l'enseignement du fait religieux. En tant que professeurs de philosophie, nous avons une réelle expertise sur ces questions et nous sommes donc en mesure de faire des propositions. Ce groupe de travail que Ch. Coutel veut bien coanimer, mais qu'il refuse de présider, considérant qu'il a perdu le contact avec l'enseignement des lycées, aura pour mission de rédiger un rapport d'étape qui pourrait être publié dans la revue de l'Association, par exemple en appendice des actes de la journée d'étude sur l'EMC.

Discussion

P. Hayat demande si le rapport d'étape qui doit être publié engagera l'APPEP. Ch. Coutel lui répond qu'il y a un objet pour les professeurs de philosophie et qu'ils ont intérêt à revendiquer.

J.-P. Carlet voudrait savoir ce que recouvre plus précisément l'articulation de l'EMC et de l'étude des faits religieux dont il est question. Il s'agit en fait de compléter l'EMC, lui est-il répondu.

M. Perret relève que, selon Ch. Coutel, il y a une approche spécifiquement philosophique des faits religieux. Aussi propose-t-elle que l'on rédige un texte expliquant en quoi consiste précisément cette approche.

P. Verdeau suggère de mettre le site Internet à contribution. P. Hayat est d'accord : le futur groupe de travail pourra s'appuyer sur les ressources qu'offre déjà le site en ce qui concerne l'EMC⁶, et il pourra évidemment en produire de nouvelles. Il rappelle que la religion est au programme des classes terminales depuis 1973. N. Franck annonce que d'autres contributions sont attendues, par exemple un cours sur la religion que doit fournir Pierre Windecker.

Quelle doit être pratiquement la finalité des travaux du groupe que l'on envisage de constituer ? demande G. Schmitt. Vise-t-on l'enseignement en classe terminale ou la formation des enseignants dans les ÉSPÉ ? Les deux, répond en substance Ch. Coutel. Selon lui, les professeurs de philosophie gagneront en crédibilité en faisant valoir leur expertise, car en ce domaine ils sont indispensables. On pourra faire en sorte que soient mis en place dans les ÉSPÉ des modules de 12 heures, comme cela s'est fait dans les IUFM. On permettra ainsi à la philosophie de retrouver la place qu'elle avait dans la formation des maîtres, en la faisant figurer dans le socle commun des ÉSPÉ. La formation donnée aux enseignants bénéficiera ensuite aux élèves des collèges et des lycées.

VIII. LA BROCHURE D'ACCUEIL

Constituer un groupe de travail pour achever la confection de la brochure d'accueil

J.-P. Carlet fait le point sur l'avancement de la brochure d'accueil, c'est-à-dire de l'ouvrage que nous avons décidé de publier à l'intention des collègues qui entrent dans le métier. Cette brochure devrait être terminée en temps voulu et pouvoir être distribuée à la prochaine rentrée. Mais il faudrait, ajoute-t-il, que l'on désigne un comité de lecture spécifique, car l'expérience qui a été tentée de faire appel à l'ensemble du Bureau n'a pas été concluante.

N. Franck appuie cette proposition, et cela d'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement de recueillir des avis, favorables ou non, mais surtout de discuter de façon approfondie avec les auteurs des contributions et d'émettre des propositions précises de

6. Contributions et rapports ; ressources pour les cours ; la laïcité par les textes. P. Hayat a très largement contribué à ces rubriques.

réécriture. Pour cela, il faut un groupe de travail restreint, composé de personnes qui se consacreront réellement à la brochure. P. Hayat renchérit : ce qu'il nous faut, en effet, c'est un comité de confection de la brochure, c'est-à-dire beaucoup plus qu'un comité de lecture, car la brochure doit répondre à d'autres exigences que celles qui valent pour la composition d'un numéro ordinaire de la revue, en ce qu'elle engage l'Association elle-même et non seulement les auteurs des articles. Le groupe de travail qu'il s'agit de mettre en place aura pour tâche de produire un objet fini qui sera ensuite soumis au Bureau national, lequel décidera en dernier ressort. G. Schmitt espère sincèrement que ce qui vient d'être proposé sera réalisable, mais rappelle que les choses s'étaient passées plus simplement pour la confection de la brochure d'accueil dont B. Fischer avait pris la responsabilité en 1997. J. Roullier se demande si un tel comité peut constituer une unité, et H. Dilberman si on ne fait pas preuve de perfectionnisme et si, de la sorte, on ne risque pas de retarder la parution de la brochure.

Qu'en sera-t-il du contenu de la brochure ?

J. Roullier voudrait savoir en outre de quoi il sera question dans la brochure. J.-P. Carlet lui répond en distinguant les articles qui satisfont d'ores et déjà aux conditions requises, ceux qui ont été à un degré ou à un autre mis en cause et enfin ceux qui soulèvent encore quelques difficultés. Dans le premier groupe, on a des articles portant sur l'enseignement par compétence et l'enseignement disciplinaire, sur l'autorité, sur le professeur de philosophie et la laïcité. Dans le second groupe figurent des articles sur la lecture philosophique en classe, sur le travail des exemples, sur la leçon et les exercices, sur la dissertation et un vade-mecum pour les élèves, reprenant avec quelques modifications les recommandations d'Anne Souriau pour la dissertation. Dans le troisième groupe, nous trouvons des articles sur les notions et les problèmes, sur la dissertation dans les classes technologiques, et sur le métier du point de vue d'un professeur contractuel.

Y aura-t-il quelque chose sur le cadre légal et réglementaire du métier ? demande J. Roullier. Il faudra bien évidemment des informations précises sur ce point : elles ne doivent pas seulement figurer sur le site, comme c'est le cas actuellement, mais elles s'imposent aussi dans la brochure, répond N. Franck.

Pour Ch. Coutel, il serait souhaitable aussi qu'il y ait une contribution d'un universitaire ou à défaut d'un professeur de classe préparatoire. J.-P. Carlet lui rappelle que Michel Fichant nous avait promis un article, mais que nous n'avons rien vu venir même après l'avoir relancé, à quoi Ch. Coutel rétorque qu'il y a d'autres professeurs d'université auxquels on aurait pu faire appel. Mais l'essentiel n'est pas là pour J.-P. Carlet, qui explique que la brochure s'adresse à des collègues qui commencent à enseigner et à qui on entend faciliter l'entrée dans le métier, mais qu'en revanche, pour ce que propose Ch. Coutel, la revue convient assez bien, qui publie aussi des articles d'enseignants en université ou en classe préparatoire.

Ch. Coutel propose aussi qu'il y ait dans la brochure des encarts avec des témoignages de collègues ou des entretiens avec des collègues évoquant certaines de leurs expériences.

On peut envisager aussi de faire figurer les textes réglementaires sur la formation des sujets, les instructions sur le travail des élèves, ainsi que les programmes des classes terminales, ajoute N. Franck. Il est vrai que ceux-ci se trouvent un peu partout ; néanmoins, ils peuvent avoir leur place dans la brochure.

J.-L. Lanher tient à s'expliquer sur l'article qu'il avait proposé et qui a été mis en cause, dans lequel il s'attachait à articuler la pratique argumentative et l'argumentation

rationnelle, en partant des travaux de Françoise Raffin. Il entendait ainsi donner à de jeunes collègues des moyens de faire face aux demandes des élèves qui portent sur la pratique argumentative et de leur permettre d'accéder à l'argumentation rationnelle. La réponse de J.-P. Carlet est que la brochure s'adresse à des collègues qui vont très vite être confrontés à des difficultés réelles et qui ne sont pas forcément au fait de certains débats idéologiques.

D. Brégeon saisit l'occasion pour soulever une question que les élèves et les collègues ne manquent pas de poser, celle de savoir s'il faut ou non critiquer le texte quand on traite le troisième sujet. On ne sait jamais comment leur répondre quand ils demandent si « le problème dont il est question », est celui que pose le texte ou celui qu'on pose au texte. M. Perret lui fait remarquer que la question n'a plus à être posée étant donné que l'Inspection générale a tranché en faisant valoir qu'il ne s'agit que d'expliquer, et G. Schmitt qu'il vaut mieux ne pas aborder dans la brochure cette question qui, depuis presque quarante ans et en dépit de plusieurs changements dans la formulation du sujet, provoque chez les collègues des échauffourées.

J. Le Gallo ne croit pas qu'on gagne à éluder ce genre de questions. Il considère qu'il ne faut pas craindre de dire ce qui nous divise, et qu'il faut faire état, de façon aussi descriptive que possible, des positions en présence parmi nous. Mais, observe P. Verdeau, on s'expose alors au risque de la caricature : comment rendre compte dans le cadre restreint d'un article de brochure de la diversité des positions que défendent des professeurs de philosophie ?

É. Akamatsu fait retour à la question soulevée par J.-L. Lanher : il faut présenter la dissertation, et expliquer quelles en sont les exigences et les difficultés.

Revenant à la proposition de Ch. Coutel, P. Hayat est d'accord pour que l'on demande à des collègues des témoignages de dix lignes à peu près, qui pourraient être mis çà et là comme des encarts.

Il faut conclure la discussion. N. Franck demande : qui se propose pour participer au groupe de travail ? J.-P. Carlet, B. Fischer, N. Franck, P. Hayat, B. Nouailles, M. Perret, G. Schmitt se portent candidats.

IX. DISCUSSION SUR UN PROJET DE PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE POUR LE PRIX LYCÉEN DU LIVRE DE PHILOSOPHIE

Faut-il demander un partenariat avec le ministère pour le prix lycéen du livre de philosophie ? Quels en seraient les avantages ? N. Franck l'annonce clairement : cela ne nous apportera pas de crédits, mais il peut s'avérer utile de travailler avec les recteurs afin que le prix soit mieux connu. La question est toutefois de savoir à quoi un tel partenariat nous engagerait.

Il est à peu près certain que nous n'aurions plus la haute main en ce qui concerne le choix des livres, car des représentants du ministère siègeraient avec nous et seraient amenés à faire valoir leurs préférences. Il est donc à craindre, dans cette éventualité, que nous soient imposés certains ouvrages correspondant à des préférences gouvernementales. Une telle perspective serait évidemment fâcheuse, ne serait-ce que pour cette raison que l'adhésion et la participation de nos collègues tiennent pour une part importante au fait qu'il s'agit d'une initiative de professeurs. N. Franck ajoute qu'on peut aussi envisager d'autres partenariats, avec des médias, par exemple.

Ch. Coutel y est opposé, qui évoque la fable « Le Loup et le Chien » et pense qu'il vaudrait mieux chercher un partenariat avec l'Académie des sciences, l'Académie des sciences morales et politiques ou la Société française de philosophie. Ce ne sont pas les

mêmes partenariats, lui fait observer N. Franck, et ils ne présentent pas la même utilité. Ce qu'ils pourraient nous apporter, c'est une caution, dont nous n'avons pas besoin, étant donné qu'en cette affaire nous avons toute légitimité.

M. Perret serait plutôt favorable à un partenariat avec le ministère, mais c'est essentiellement pour une raison d'ordre pratique, à savoir qu'en l'absence d'un soutien institutionnel les chefs d'établissement accorderont difficilement des autorisations d'absence pour des rencontres comme celle qui doit avoir lieu au lycée de Sèvres, le 31 mars entre des lycéens, jurés du prix, et les auteurs des cinq livres sélectionnés⁷. Elle pose cependant cette condition que nous gardions la main sur le choix des livres, condition que N. Franck juge malheureusement peu réaliste. H. Dilberman semble bien partager cet avis pessimiste quand il rappelle que Jules Ferry, qui prônait la liberté d'enseignement, avait aussi établi une liste des ouvrages autorisés. C'est pourquoi il propose que l'on attende que le prix s'installe dans le paysage avant de prendre contact avec le ministère pour un partenariat. Pour Ch. Boyer, le jeu n'en vaut pas la chandelle : nous perdons notre indépendance et nous risquons encore de précariser le prix en nous soumettant à des gouvernements qui changent.

V. Bonnet se dit surprise par ce qu'a dit M. Perret quant à l'importance d'avoir une caution institutionnelle, étant donné que ses élèves sont assez souvent autorisés à participer à des activités organisées par des mairies ou des musées. Elle précise qu'elle a reçu par deux fois dans son établissement l'information relative au prix. Aussi suggère-t-elle que l'on s'adresse directement aux établissements.

C'est ce qu'il faut faire en tout cas, souligne N. Franck : on pourrait en effet se répartir la recherche des adresses électroniques des établissements ; cela ne demande que deux ou trois heures pour une académie. On pourra ensuite contacter tous les lycées. Reste qu'il y a toujours une incertitude quant à la transmission de l'information aux collèges.

S. Perrier est tout à fait d'accord avec M. Perret : la participation des élèves pendant les heures de cours ne sera guère possible si nous n'avons pas la caution du ministère. Pour cela, il pense qu'il serait utile de tenter d'obtenir un partenariat avec le ministère, sous cette condition qu'il accepte que l'APPEP ait les choix des livres. Ch. Coutel ne le suit pas : il est d'avis que nous tentions le coup sans « eux », pour voir ; il juge irresponsable, par les temps de confusion idéologique où nous sommes, de nous lier par un partenariat.

N. Franck annonce qu'il va poursuivre les contacts en rappelant la condition à laquelle nous tenons. Mais il indique que d'autres partenariats avec des organismes privés ont été envisagés. Cela a été le cas avec France Culture, où l'on s'est montré d'abord intéressé, après quoi on a cessé de répondre, peut-être parce qu'on ne trouvait pas les ouvrages choisis à son goût. Ce genre de partenariat pourrait être utile en ce qu'il nous permettrait d'organiser une belle cérémonie de remise du prix, et de prendre en charge le déplacement des élèves. Mais ce n'est pas là le plus important. Nous n'avons pas absolument besoin d'argent. Pour le moment, nous observons que les choses commencent bien. É. Akamatsu rappelle qu'il avait été question d'organiser une collecte. Et J. Le Gallou suggère de contacter aussi dans chaque établissement les professeurs documentalistes.

7. Cette rencontre a été, de l'avis unanime des participants, un moment heureux pendant lequel les élèves, leurs professeurs et les auteurs ont partagé le plaisir de penser. Comme l'a souligné en conclusion Frédéric Worms, l'enseignement de la philosophie tel que l'envisage le prix, et tel qu'il est conçu en classe terminale, permet d'affronter les problèmes de notre époque en dépassant la séparation artificielle entre les « problèmes supposés scientifiques ou universitaires » et les « problèmes supposés grand public ». On peut retrouver quelque chose de l'ambiance chaleureuse et stimulante de cette matinée dans les vidéos disponibles en ligne : <http://goo.gl/CwTN0i> – <http://goo.gl/QY5AuS> – <http://goo.gl/eudZ1q>

X. ACTIVITÉS À VENIR ET PROJETS

1. La journée d'hommage à Jean Lefranc

La journée d'hommage à Jean Lefranc doit avoir lieu au Lycée Henri IV à Paris le 12 mars de 14 à 18 heures. B. Fischer qui a pris la charge de l'organiser en présente le programme :

Charles Coutel : *Une présidence philosophique* ;
 Marie-José Pernin : *Jean Lefranc, lecteur de Schopenhauer et de Nietzsche* ;
 Frédéric Dupin : *L'enseignement philosophique : articulation entre université et lycée* ;
 Bernard Fischer : *Jean Lefranc : éditoriaux et articles parus dans L'Enseignement philosophique*.⁸

2. Réfléchir aux évolutions qui s'annoncent

Il n'est pas question, semble-t-il, de procéder dans l'immédiat à une réforme du lycée. N. Franck pense qu'il n'y en aura pas avant les présidentielles et que cela peut nous laisser un certain loisir pour réfléchir à la façon dont notre enseignement peut être entendu de nos élèves dans les nouvelles situations qui se profilent. Comment articuler les principes auxquels nous sommes attachés et les réalités nouvelles qui s'annoncent ? Il s'agira pour nous de répondre à des situations très différentes de celles que nous avons connues dans le passé, ce qui implique que nous sachions être à l'écoute de nos élèves et collègues, que nous écartions la tentation des discours nostalgiques ou passésistes, que nous cessions de nous plaindre ou de laisser la parole à ceux qui n'enseignent pas ou n'enseignent plus. Bref, il convient de montrer que nous avons des choses à dire, que nous sommes en mesure de faire des propositions. Comment faire de la philosophie dans ce nouveau cadre qui est d'ores et déjà le nôtre ? Pour répondre à cette question, N. Franck propose que nous constituions un groupe de travail.

Pour B. Nouailles, on ne peut pas limiter ce groupe de travail au Bureau national ; il faut y associer les Régionales. V. Bonnet, qui indique qu'il avait été question à la Régionale de Bordeaux de mettre en place un groupe de travail sur le baccalauréat, pense que ce qui vient d'être proposé répond à cette demande. Ce groupe de travail, on pourrait l'intituler, selon la proposition de J.-P. Carlet, « groupe de réflexion sur l'enseignement de la philosophie dans les lycées du XXI^e siècle ». M. Perret souhaite qu'il soit élargi à des membres de l'Association qui ne soient pas forcément au Bureau national ou responsables de Régionales, comme l'avait été l'atelier qui avait été consacré, il y a quelques années, à la modification des épreuves des séries technologiques, et qu'il puisse se réunir assez vite. B. Nouailles demande si on peut commencer le travail dès maintenant dans les Régionales.

Ch. Coutel souhaite qu'il y ait une réunion spéciale du Bureau national sur cette question ; il considère en outre qu'il n'y a pas lieu de constituer un groupe particulier ; pour lui, ce groupe existe déjà et c'est le Bureau national. Mais N. Franck doute qu'une telle demande soit réaliste quand on voit comment les choses se sont passées avec la brochure d'accueil. P. Hayat évoque les réponses qui ont été données au questionnaire sur le baccalauréat : les collègues ont fait des propositions ; ils ont considéré qu'il fallait réfléchir sur les programmes et sur les conditions d'enseignement de la philosophie. Le travail dans les Régionales sera essentiel ; il faut commencer sans trop tarder.

V. Bonnet, D. Brégeon, J.-P. Carlet, N. Franck, P. Hayat, J.-L. Lanher, M. Perret se proposent pour faire partie du groupe de réflexion sur l'enseignement de la philosophie dans les lycées du XXI^e siècle.

8. Les actes de cette journée d'étude sont publiés dans le présent numéro de *L'Enseignement philosophique*, p. 33-76.

3. Une petite brochure présentant l'Association à diffuser au moment du baccalauréat

Avant que la réunion soit close, N. Franck demande que l'on prépare dès maintenant une petite brochure de présentation de l'APPEP à distribuer au moment du baccalauréat. Au texte rédigé par le Bureau national, chaque Régionale pourra ajouter ce qu'elle juge utile pour se présenter elle-même. Cette brochure comportera huit pages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée un peu avant 17 heures.

MOTION SUR LA RÉFORME DU COLLÈGE

L'APPEP tient à exprimer sa très vive désapprobation au sujet de la réforme du collège dont l'entrée en vigueur est prévue à la rentrée 2016. Elle en conteste les modalités, l'esprit, ainsi que la mise en œuvre.

– Les modalités de la réforme : l'APPEP constate que cette réforme se solde par des pertes d'heures d'enseignement disciplinaire, au profit d'un « Accompagnement personnalisé » dont l'efficacité n'a nullement été prouvée au lycée, et d'« Enseignements pratiques interdisciplinaires » aux contenus flous et peu consistants, qui imposent aux professeurs des réunions préparatoires chronophages sans aucune compensation financière. Cette réforme abandonne aux arbitrages locaux trois heures d'enseignement en cycle 3 (sixième) et quatre heures en cycle 4 (cinquième, quatrième, troisième). Elle prévoit la fermeture des classes bi-langues et des sections européennes. Elle prévoit également l'éclatement de l'enseignement du latin et de grec entre un Enseignement pratique interdisciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité » et un enseignement de complément, dont l'ouverture dépendra des décisions locales et dont rien ne garantira la pérennité.

– L'esprit de la réforme : l'APPEP observe que cette réforme, qui a été conçue dans le même esprit que la réforme Chatel, cherche à ancrer le « socle commun » et à substituer une « pédagogie par compétences » à l'enseignement disciplinaire qui prévalait jusque-là. Le décret relatif à l'évaluation des élèves, publié au *Journal officiel* le 3 janvier dernier, confirme cette volonté d'imposer une évaluation par champs de compétences, de diminuer le poids de la notation par disciplines et d'accorder une part plus importante au contrôle continu dans l'obtention du diplôme national du brevet. Mais cette réforme installe également, contre le principe de programmes nationaux garants de l'égalité républicaine, un enseignement variable selon les rapports de forces locaux.

– La mise en œuvre : l'APPEP s'étonne de la brutalité avec laquelle cette réforme est imposée aux professeurs. Malgré quatre journées de grève et de manifestation, malgré les résistances légitimes que les collègues ont opposées lors des journées de « formation à la réforme », malgré les différents communiqués publiés par les associations de professeurs spécialistes, la ministre de l'Éducation nationale entend toujours imposer une réforme qui, pourtant, ne peut être mise en œuvre sans l'adhésion des professeurs.

L'APPEP considère par ailleurs que la réforme du collège produirait l'effet inverse de celui qu'elle recherche : loin de garantir l'égalité des chances, cette réforme renforcerait l'hétérogénéité scolaire et aggraverait à terme l'hétérogénéité sociale. Les concessions récemment consenties par le ministère, qui consiste à réintroduire les classes bi-langues ici et non pas là, en sont le signe avant-coureur.

Le gouvernement avait fait part de son intention d'étendre la réforme au lycée, sans avoir à ce jour tiré le bilan des dernières réformes du lycée. L'APPEP s'opposera à toute réforme du lycée et du baccalauréat qui prendrait modèle sur celle du collège et du diplôme national du brevet.

*Motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'APPEP
réunie le 30 janvier 2016 au Lycée Henri-IV, Paris.*